VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Charmant Cottage-Résidence avec Terrains Spacieux et Embellissements,

No 3611 RUE CARONDELET,

Entre les rues Foucher et Amélie.

Succession de Frank Emmett.

No 70,799—Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur. Bureau No 13½ rue Carondelet—JEUDI le 10 septembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 5 août 1903 de l'Hon W. B. Sommerville juge de la seconde Cour Division D, agissant pour l'Hon Fred. D. Kernaghan juge de la Division B maintenant absent en congé dans affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci après décrites à savoir:

La propriété connue sous le No 3611 No 316 rue Carondelet dans le premier district de cette ville, laquelle est bornée par la rue Carondelet, l'Union Traverse et St Charles. Le lot de terre est désigné par le No 2 sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 10 août 1903, et annexé à un acte passé pardevant G. St Sing, notaire, en liquidation de cette ville et mesurant 25 pieds de face à la rue Carondelet la même mesure en largeur dans le fond par une profondeur de 94 pieds 8 3/4 pouces et un quart de pouce sur la ligne de séparation du No 4 et 94 pieds 10 pouces et demi de profondeur sur la ligne de la rue Union, le tout de mesure américaine.

Les améliorations comprennent une batisse en briques à quatre étages avec une massive façade en granit, contenant une approbation de pharmacie et quelques autres magasins, et possède en vue des grandes améliorations avantageuses et exclusivement dans le voisinage. Cette propriété est un des meilleurs placements que se puisse trouver. Ne vente au bas la dernière expirant le 30 septembre 1904.

No 2 Les maisons à l'extrémité double en briques à deux étages Nos 743 et 745 rue Julia à l'encoignure N. E de la rue Carondelet dans le Premier District de cette Ville, dans l'îlot borné par les rues Julia Carondelet et St Charles contenant de chaque côté 9 chambres avec salle de chambre à bain, cuisines, galeries, cote une hangar etc, le lot de terre est désigné par la lettre A sur un plan dressé par Julius Koch, architecte, une copie en croquis duquel plan est annexé pour référence à un acte de vente passé pardevant Hussière Rouen, notaire le 4 septembre 1886 et mesurant d'après ledit plan 43 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Julia sur 95 pieds de profondeur et façade sur la rue Carondelet et entre lignes parallèles ensemble avec l'usage d'une allée de quatre pieds de largeur dans le fond en commun avec ledit lot et d'autres. Ledit lot formant l'encoignure des rues Carondelet et Julia ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, routes privilèges et avantages y appartenant ou en quelque façon en dépendant. La propriété est en bon état locatif tapissée et est à proximité des marchés, écoles églises et est à quelques minutes de marche du centre des affaires, toujours bien louée et elle est un placement désirable. Sujette à bail au taux de $600 par année pour le 30 septembre 1904.

Termes et conditions—Pour le 1/4 comptant de la mise un tiers ou plus comptant et la balance en 1 et 2 ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, ledits paiements différés devant être divisés en des paiements partiels égaux et devant être représentés par des billets des mêmes pour satisfaire en hypothèque spéciale portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. L'acquéreur devant assurer les améliorations sur ladite propriété jusqu'au montant de la portion du deu crédit dudit prix d'achat et de transférer les polices d'assurance en faveur des derniers billets. L'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénation, vente sans évaluation, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour enforcer le paiement, et toutes les autres clauses usuelles dans les ventes de cette nature. Pour de plus amples informations des détendeurs dans cette propriété le même devant être vendu pour le comptant au plus haut enchérisseur. Les acquéreurs devant avoir droit aux ouvertures ci-dessus et après le passage des actes de vente et le paiement du prix et règlement et de payer toutes les taxes dues et exigibles en 1903 en plus et au dessus du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant Charles T. Soniat notaire aux frais de l'acquéreur.

E. Howard McCaleb, avocat pour la plaignante.

26 juil—20 août 2 9 16 23 27

Succession de Louise Lavie femme de Joseph Chassay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71 085—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Chassay, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Chas. T. Soniat, ave. at.

14août—14 18 28

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DIX LOTS

SUR LA RUE STATE,

Près du Nouveau Chemin de Fer

(Ces lots seront vendus séparément)

Propriété de Magasin, sur la rue Magasins,

Près du Marché Magasins.

Attrayant Cottage simple,

1206 RUE HARMONIE.

Quatre Magasins en Briques

Rue Magasins, près du Marché Neuvième.

No 1115 RUE NEUVIEME,

—AUSSI—

Le Charmant Cottage Elevé,

3133 rue du Camp, coin Neuvième.

—ET—

Les Cottages Doubles,

2020-22 et 2024-26 rue Sixième.

A la Bourse, No 311 rue Baronne

Jeudi, 10 septembre 1903, à midi.

Succession de CARL KUMMEL

No 70 765—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à moi adressé en liquidation le 6 août 1903 et adressé à Jos. L. Onorato encanteur, je vendrai à encherir publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne JEUDI le 10 septembre 1903, à midi, la propriété ci-dessous:

1 Le terrain de terre avec toutes ses améliorations qui s'y trouvent et tous ses droits, voies privilèges servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlot No 64 borné par les rues Magasins Camp Neuvième et Harmonie et mesurant 60 toise et un pieds aux mêmes de face à la rue Magasins sur une profondeur de quatre vingt dix neuf pieds onze pouces anglais et 3 février 1854 Lettre de Bureau des Transferts—folio Les améliorations consistent en quatre magasins à deux étages en briques connus comme 1115 17 et 23 rue Magasins. La propriété est produisant bonne revenu de la rue Neuvième et rapporte des taux revenus et est un placement excellent

2 Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits privilèges et servitudes qui y appartiennent ou en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlot No 64 borné par les rues Magasins St André Rue Marie et Constance et désigné par les Nos 9 et 10 sur un plan de Hugh Grant vu levé et dressé par l'étude de L. E. Kenny ancien notaire en cette ville, lequel acte sont contigus et se trouvent chacun vingt pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de vingt un pieds cinq pouces et dix lignes entre lignes parallèles acquises le 6 août 1902 livre 146 folio 279 du Bureau des Transferts. Les améliorations consistent en un magasin triple à deux étages en briques connus sous le No 1518-24 rue Magasin. La propriété est en façade sur Marché Magasins et rapportent un bon revenu.

3 Une certaine portion de terre avec toutes ses améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges servitudes et améliorations y appartenant ou en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Harmonie Pleasant Camp et Chestnut, laquelle portion de terre commençant à une distance de quarante pieds de l'encoignure des rues Camp et Harmonie et mesurant en mesure américaine quarante pieds de face à la rue Harmonie sur une profondeur de cent vingt pieds, étant une partie de la propriété acquise de E. F. Schmidt par acte pardevant John Bendernagel, ancien notaire, le 2e jour de 1880 et enregistré dans le livre 112 folio 222 du bureau des transferts.

Les améliorations consistent en un splendide cottage simple connu comme 1206 rue Harmonie.

4 Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant ou en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlot No 64 borné par les rues Camp Neuvième et Harmonie et mesurant 60 toise et un pieds de face à la rue Magasins sur une profondeur de quatre vingt dix neuf pieds onze pouces anglais et 3 février 1854 Lettre de Bureau des Transferts—folio Les améliorations consistent en quatre magasins à deux étages en briques connus comme 1115 17 et 23 rue Magasins. La propriété est produisant bonne revenu de la rue Neuvième et rapporte des taux revenus et est un placement excellent

5 Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits voies privilèges servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlot No 64 borné par les rues Harmonie et Constance et mesurant 40 pieds de face à la rue Harmonie sur une profondeur de cent vingt pieds, étant une partie de la propriété acquise de E. F. Schmidt par acte pardevant John Bendernagel, ancien notaire, le 2e jour de 1880 et enregistré dans le livre 112 folio 222 du bureau des transferts.

Les améliorations consistent en un splendide cottage simple connu comme 1206 rue Harmonie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un crédit de un et deux ans à option de l'acquéreur la partie de crédit de ladite vente devant être attestée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés vendues avec la partie de l'un demande et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer en plus et au dessus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'an 1903 et faire un dépôt au moment de l'adjudication de 10 pour cent du prix d'achat avec et cahier. L'acte de vente devant être passé pardevant W. A. Bell notaire aux frais de l'acquéreur.

J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières 303 rue Baronne

A L'ENCAN!!!

A la Bourse, No 311 rue Baronne

Jeudi, 10 septembre 1903, à midi.

Succession de CARL KUMMEL

No 70 765—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à moi adressé en liquidation le 6 août 1903 je vendrai à encherir publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne JEUDI le 10 septembre 1903, à midi, la propriété ci-dessous:

PROPRIETE FONCIERE

1 Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant situé dans le quatrième District de cette ville dans l'îlot No 64 borné par les rues Magasins Camp Neuvième et Harmonie et mesurant 60 toise et un pieds aux mêmes de face à la rue Magasins sur une profondeur de quatre vingt dix neuf pieds onze pouces anglais et 3 février 1854 Lettre de Bureau des Transferts—folio Les améliorations consistent en quatre magasins à deux étages en briques connus comme 1115 17 et 23 rue Magasins. La propriété est produisant bonne revenu de la rue Neuvième et rapporte des taux revenus et est un placement excellent

2 Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits voies privilèges servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlot No 64 borné par les rues Magasins et Harmonie et mesurant 40 toise et un pieds de face à la rue Harmonie sur une profondeur de cent vingt pieds, étant une partie de la propriété acquise de E. F. Schmidt par acte pardevant John Bendernagel, ancien notaire, le 2e jour de 1880 et enregistré dans le livre 112 folio 222 du bureau des transferts.

Les améliorations consistent en un splendide cottage simple connu comme 1206 rue Harmonie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un crédit de un et deux ans à option de l'acquéreur la partie de crédit de ladite vente devant être attestée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés vendues avec la partie de l'un demande et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer en plus et au dessus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'an 1903 et faire un dépôt au moment de l'adjudication de 10 pour cent du prix d'achat avec et cahier. L'acte de vente devant être passé pardevant W. A. Bell notaire aux frais de l'acquéreur.

J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières 303 rue Baronne

31 juil—31—août 2 9 16 23 30—sept 1

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Cottage Double de Choix et l'Emplacement d'Affaires,

A l'encoignure des rues St-Thomas et Erato.

Maintenant occupés et faisant de bonnes affaires.

La Résidence Double à Deux Etages,

1208 1210 rue Thomas.

Contenant quatre appartements à chaque côté

Succession de Mme Elizabeth Bonnet.

No 70,865—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

IMPORTANTE vente publique MARDI le 15 septembre 1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne par JAS. A. BRENNAN, encanteur autorisé à procéder en vertu et conformément à un ordre de Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 17 août 1903 agissant pour l'Hon. Walter B. Sommerville juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, maintenant absent en congé dans affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits voies privilèges servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlot No 64 du plan officiel de cette ville dans l'îlot borné par les rues Marais Thalweil Johnson et Bienville et mesurant en mesure anglaise vingt sept 27 pieds de face à la rue Erato sur soixante dix neuf 79 pieds profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue St Thomas formant l'encoignure des rues St Thomas et Erato étant la même propriété que Jacob Mayer Killeen a acquise par acte de ses héritiers de William Watson par acte passé pardevant P. C. Claiborne notaire dans et pour la Nouvelle Orléans le 10 janvier 1879, Bureau des transferts livre 109, fo 695.

Les améliorations consistent en un magasin triple à deux étages en briques connus sous le No 1518-24 rue Magasin. La propriété est en façade sur Marché Magasins et rapportent un bon revenu.

3e Une certaine portion de terre avec toutes ses améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges servitudes et améliorations y appartenant ou en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Harmonie Pleasant Camp et Chestnut, laquelle portion de terre commençant à une distance de quarante pieds de l'encoignure des rues Camp et Harmonie et mesurant en mesure américaine quarante pieds de face à la rue Harmonie sur une profondeur de cent vingt pieds, étant une partie de la propriété acquise de E. F. Schmidt par acte pardevant John Bendernagel, ancien notaire, le 2e jour de 1880 et enregistré dans le livre 112 folio 222 du bureau des transferts.

Les améliorations consistent en un splendide cottage simple connu comme 1206 rue Harmonie.

4e Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant ou en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlot borné par les rues Magasins Camp Neuvième et Harmonie et mesurant 60 toise et un pieds aux mêmes de face à la rue Magasins sur une profondeur de quatre vingt dix neuf pieds onze pouces anglais et 3 février 1854 Lettre de Bureau des Transferts—folio Les améliorations consistent en quatre magasins à deux étages en briques connus comme 1115 17 et 23 rue Magasins. La propriété est produisant bonne revenu de la rue Neuvième et rapporte des taux revenus et est un placement excellent

5e Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits voies privilèges servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlot No 64 borné par les rues Magasins et Harmonie et mesurant 40 toise et un pieds de face à la rue Harmonie sur une profondeur de cent vingt pieds, étant une partie de la propriété acquise de E. F. Schmidt par acte pardevant John Bendernagel, ancien notaire, le 2e jour de 1880 et enregistré dans le livre 112 folio 222 du bureau des transferts.

Les améliorations consistent en un splendide cottage simple connu comme 1206 rue Harmonie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un crédit de un et deux ans à option de l'acquéreur la partie de crédit de ladite vente devant être attestée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés vendues avec la partie de l'un demande et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer en plus et au dessus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'an 1903 et faire un dépôt au moment de l'adjudication de 10 pour cent du prix d'achat avec et cahier. L'acte de vente devant être passé pardevant Fred Zengel notaire aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente

Ces propriétés ensemble sont louées au taux de $11 par mois.

J. F. Nacon Afcnal

9 août—9 16 23 30—sept 6 13 15

Peter Gallagher

Successeur de Curtis & Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 1024-26 rue des Français,

Entre les rues St-Claude et Remparts.

[Un cottage double construit en 1903

Succession de Mme Dominique Lebeau.

No 71,137—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C.

PAR PETER GALLAGHER encanteur. No 5 rue Commune. MARDI le 22 septembre 1903. En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D—Hon. T. C. W. Mimm juge agissant pour l'Hon. T. C. W. Mimm juge de la Division A maintenant absent en congé daté et signé le 14 août 1903 et adressé à Peter Gallagher encanteur sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Français St Claude Touro et Remparts mesurant trente six pieds (36) trois pouces (3") et une ligne (1"") de face à la rue Français sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant Walter L. Gleason notaire. Un dépôt de dix pour cent (10 0/0) devant être fait au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER Encanteur

No 84d rue Commune.

Robert Legier, avocat.

16 août—16 23 30—sept 6 13 20 22

Peter Gallagher

Successeur de Curtis & Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 1024-26 rue des Français,

Entre les rues St-Claude et Remparts.

[Un cottage double construit en 1903

Succession de Mme Dominique Lebeau.

No 71,137—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C.

PAR PETER GALLAGHER encanteur. No 5 rue Commune. MARDI le 22 septembre 1903. En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—Hon. T. C. W. Mimm juge agissant pour l'Hon. T. C. W. Mimm juge de la Division A maintenant absent en congé daté et signé le 14 août 1903 et adressé à Peter Gallagher encanteur sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Français St Claude Touro et Remparts mesurant trente six pieds (36) trois pouces (3") et une ligne (1"") de face à la rue Français sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant Walter L. Gleason notaire. Un dépôt de dix pour cent (10 0/0) devant être fait au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER Encanteur

No 84d rue Commune.

Robert Legier, avocat.

16 août—16 23 30—sept 6 13 20 22

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PETER GALLAGHER,

Successeur de Curtis & Gallagher.

LA VENTE DE LA SAISON.

UNE OCCASION DE PLACER VOTRE ARGENT

Dans des Propriétés Améliorées de Valeur dans le Populaire Deuxième District, où Vous Etes Toujours Certain de Collecter Votre Loyer.

Rendez-vous compte et assistez à cette grande vente le 22 SEPTEMBRE 1903

Les améliorations sur les mêmes consistant en des cottages simples et doubles et en des résidences à deux etages et ancien établissement de [illegible] Nos les 10 rue N. Villere, à l'encoignure d'affaires des rues Clara et Galvez, et Trois lots de [illegible] vacants sur les rues Clouet et Claiborne un coffrefort en fer et le certificat No 350 de la "Suburban Building and Loan Association."

No 1211 RUE DU MAINE.	No 1531 RUE DU MAINE.	Nos 1547-25 RUE DU MAINE.
Nos 1515-17 RUE DU MAINE.	No 1511 RUE DU MAINE.	Nos 1534-11 RUE DU MAINE.
Nos 1900-02 AVE ESPLANADE	Nos 1525-25 RUE CONTI	Nos 1918-10 RUE N. VILLERE.
Nos 418-20-22-24 RUE N. VILLERE.	Nos 130-32-34 N. VILLERE.	No 1418 RUE ST-LOUIS.
Nos 1538-40 RUE ST LOUIS.	No 2137 RUE CANAL, COIN GALVEZ	Nos 1121 RUE N GALVEZ

TROIS LOTS VACANTS COIN DES RUES CLAIBORNE ET CLOUET.

Au d'effet [illegible] sa veuve Defunte Jacobina Seither.

MOI PETER GALLAGHER ci encanteur demeurant susdit offrirai en vente à midi MARDI — 22me jour de septembre 1903 à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en cette ville, une affaire de la succession ci-dessus dénommée pour être vendue à encherir publique en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D en vertu de [illegible] agissant dans et pour l'Hon Walter B Sommerville juge de la Division D de ladite Cour, le 5 août 1903 et aussi en vertu d'un ordre signé par l'Hon. Walter B Sommerville juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D en vertu de Famille rendu en matière de succession [illegible] numéro No 70 823 la propriété ci-après décrite à savoir—

PREMIEREMENT—Le certain lot No 359 pour les actions payés en est et du fonds capital de la Suburban Building and Loan Association [illegible] pieds chacun.

DEUXIEMENT—Un coffre fort en fer

Nos 130-32-34 RUE N VILLERE UNE BATISSE EN BRIQUES A UN ETAGE.

TROISIEMEMENT—Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville dans [illegible] borné par [illegible] Nos 130-32-34 rue N. Villere, désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District Division D rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage ledit lot mesurant cinquante quatre (54) pieds neuf (9") pouces et une (1") ligne de face à la rue Villere cinquante cinq (55) pieds de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue St Louis de soixante trois (63) pieds et six (6") lignes et soixante trois (63) pieds six (6") lignes sur la ligne de côté opposé.

No 1518 RUE ST LOUIS. UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A UN ETAGE.

QUATRIEMEMENT—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Villere, St Louis, Marais et Conti et désigné par la lettre E sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District Division D rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage ledit lot mesurant trente (30) pieds sept (7") pouces et deux (2") lignes de face à la rue St Louis, la même largeur dans le fond sur cinquante (50) pieds deux (2") lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Villere, et cinquante cinq (55) pieds quatre (4") pouces et quatre (4") lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue Marais.

Nos 126-28 RUE N. VILLERE. — UN COTTAGE DOUBLE.

CINQUIEMEMENT—Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Villere, St Louis Marais et Conti, désigné par la lettre E sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage ledit lot mesurant trente (30) pieds sept (7") pouces et deux (2") lignes de face à la rue St Louis, la même largeur sur la ligne du fond de 60 pieds. Ledit lot A étant composé du tout des deux lots désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, le 26 décembre 1861.

2e Le lot B mesurant 33 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à la rue Moss ou Bayou St Jean sur une première profondeur sur la ligne de côté la plus près de l'avenue de l'Esplanade de 262 pieds un pouce et 2 lignes, laquelle profondeur ledit lot s'augmente 60 pieds et 7 lignes et à une autre profondeur [illegible] posé sur la ligne du lot A, en occident desdits derrière une profondeur sur autre ligne dudit côté le séparant du lot C de 324 pieds 9 pouces et une largeur dans le fond de 93 pieds 3 pouces et 6 lignes. Ledit lot B étant cette partie configué au lot No 9 et l'extrême fond du lot original No 8 sur un plan déposé en l'étude de Selim Magner, ancien notaire, comme plan No 83.

3e Le lot cottage simple et bois à un étage No 1622 Bayou St Jean ou rue Moss, contenant galerie vestibule 5 chambres, office, citerne, hangar etc. Le lot de terre est désigné par la lettre C, sur le susdit plan par Pilié et mesurant 32 pieds de face à la rue Moss ou Bayou St Jean la même largeur dans le fond sur une profondeur de 324 pieds, 6 pouces sur la ligne du lot B et de 325 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté du lot D. Le hangar sur ce lot est en partie sur la ligne du lot D, devra être déménagé par l'acquéreur du lot C.

4e Le lot D mesurant 31 pieds, 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Moss ou Bayou St Jean, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 325 pieds, 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot C et 327 pieds et 2 lignes sur la ligne du lot E.

5e Le lot cottage simple et bois à un étage No 1630 Bayou St Jean ou rue Moss, contenant galerie sur le côté, 3 chambres, citerne, hangar etc. Le lot de terre est désigné par la lettre E sur le susdit plans par Pilié et mesurant 31 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Moss ou Bayou St Jean, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 327 pieds et 2 lignes sur la ligne du lot D, et de 328 pieds 3 pouces sur l'autre ligne de côté. Lesdits lots C D et E étant une subdivision du lot No 9 figurant sur un plan déposé en l'étude de Selim Magner, ancien notaire comme plan No 83.

La propriété premièrement ci dessus décrite fait face sur une des plus belles et mieux pavées des avenues dans cette ville. Les autres quatre propriétés font face au pittoresque cours d'eau navigable le Bayou St Jean, elles ont l'usage de plusieurs lignes de chars et ont une vue splendide du grand vieux Parc de Ville de l'autre côté du Bayou étant maintenant transformé en un des plus beau du pays. Soit comme résidence ou placement cette propriété a des avantages du caractère le plus attirant et engageant. Les lots de terre sont d'une grandeur extra.

6e Le bien situé cottage double en bois à un étage, Nos 2801 et 2803 rue Du Pont, 3 chambres de bain de côté, [illegible] et une citerne hangar etc. Le lot de terre est décrit comme un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par l'avenue de l'Esplanade les rues Washington, maintenant De Soto Gayoso et Dupré et désigné par la lettre B sur un plan de subdivision annexé à un acte de partage entre Joseph Bessilieu et A. Baumgarten passé pardevant Onisaphore Drouet ancien notaire, le 9 juillet 1868. Le dit lot formant l'encoignure des rues Dupré et Washington maintenant De Soto mesurant d'après ledit plan 48 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Dupré 83 pieds 11 pouces de face à la rue Washington, maintenant De Soto et 59 pieds 7 pouces et 7 1/2 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé, ensemble avec toutes les dépendances qui y trouvent. Cette propriété est dans l'îlot borné par l'avenue de l'Esplanade et est entourée de plusieurs belles résidence. Cette section entière est renommée pour son élégant de ses résidences

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à un ou en un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. Acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, incluant celles d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. Les taxes dues et exigibles en 1903 devant être assumées par les acquéreurs de dessus et en plus du prix de l'adjudication. Un dépôt comptant de 10 pour cent requis au moment de la vente pour les [illegible] Actes de vente pardevant James Boyd Grinage notaire aux frais des acquéreurs

20 août—20 23 25 sept 6 13 20 22

Nos 418-20 RUE N. VILLERE, UN COTTAGE DOUBLE

SEPTIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Villere St Louis Marais et Conti, désigné par la lettre D sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage ledit lot mesurant vingt six (26) pieds cinq (5") pouces et six (6") lignes de face à la rue Villere, sur quatre vingt seize (96) pieds de profondeur et vingt sept (27) pieds cinq (5") pouces dans le fond, ensemble avec l'usage d'une allée commune mesurant deux (2) pieds quatre (4") pouces et quatre (4") lignes de largeur et façade à la rue Villere sur vingt sept (27) pieds un (1") pouce de profondeur et autre la plus près de la rue [illegible] mesurant deux (2) pieds six (6") pouces sur chacune des lignes de côté de ladite allée laquelle dite allée est adjacente audit lot sur son côté vers la rue St Louis.

Nos 1538-40 RUE ST LOUIS, UN COTTAGE DOUBLE.

HUITIEMEMENT—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Villere, Robertson, St Louis et Conti, désigné par le No deux (2) sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District Division D rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage ledit lot mesurant vingt huit (28) pieds cinq (5") pouces de face à la rue St Louis sur cent cinq (105) pieds de profondeur entre lignes parallèles

Nos 1421 RUE DUMAINE, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A DEUX ETAGES

NEUVIEMEMENT—Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Dumaine St Philippe Marais et Villere désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot mesurant trente deux (32) pieds quatre (4") lignes de face à la rue Dumaine sur cent vingt sept (127) pieds dix (10") pouces et six (6") lignes de profondeur entre lignes parallèles

TROIS LOTS VACANTS A L'ENCOIGNURE DES RUES CLOUET ET CLAIBORNE.

DIXIEMEMENT—Trois certains morceaux ou portions de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Clouet, Fabacher, Robertson et avenue Claiborne, désignés par les Nos 1 2 et 3 sur le plan [illegible] et vingt quatre (24) pieds en front sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 homologué en procédures d'une réunion de famille tenue en l'étude de Selim Magner, ancien notaire, le 29 juillet 1903 agissant dans et pour l'Hon Walter B Sommerville juge de la Division D de ladite Cour, le 5 août 1903 et aussi en vertu d'un ordre signé par l'Hon. Walter B Sommerville juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D en vertu de Famille rendu en matière de succession [illegible] numéro No 70 823 la propriété ci-après décrite à savoir—

PREMIEREMENT—Cinq certains lots ou portions de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans la Huitième Section de cette ville dans l'îlot borné par les rues Villere, Marais, Conti et St Louis, désigné par la lettre F sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage ledit lot mesurant cinquante quatre (54) pieds neuf (9") pouces et une (1") ligne de face à la rue St Louis de soixante trois (63) pieds et six (6") lignes et soixante trois (63) pieds six (6") lignes sur la ligne de côté opposé.

No 1518 RUE ST LOUIS. UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A UN ETAGE.

QUATRIEMEMENT—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Villere, St Louis, Marais et Conti et désigné par la lettre E sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District Division D rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage ledit lot mesurant trente (30) pieds sept (7") pouces et deux (2") l